

ZAC de la Gare : un projet surdimensionné et mal adapté à la circulation de Mathieu

Je souhaite exprimer clairement mon opposition à la ZAC de la Gare **telle qu'elle est aujourd'hui imaginée et dimensionnée**, avec environ 225 logements.

Je ne suis pas opposée à l'arrivée de nouveaux habitants ni à la construction de logements à Mathieu. En revanche, je considère qu'un projet de cette ampleur est mal adapté à la configuration de notre village et risque d'en modifier profondément le fonctionnement et la qualité de vie.

La circulation est un exemple des plus évident.

L'étude de trafic réalisée pour le projet prévoit environ **200 véhicules supplémentaires à l'heure de pointe**. Elle estime surtout que la rue de la Chaussée pourrait recevoir **775 à 975 véhicules supplémentaires chaque jour, soit une augmentation de 70 à 90 % du trafic actuel**. Elle indique même qu'en heure de pointe, le trafic sur cette rue pourrait **doubler**.

Ces chiffres me paraissent considérables à l'échelle de Mathieu.

L'étude considère que les routes et les carrefours conserveraient des réserves de capacité. Mais, pour moi, **la question ne peut pas se limiter à savoir si une rue peut physiquement faire passer davantage de voitures**.

Une augmentation de 70 ou 90 % de la circulation change nécessairement la vie d'une rue et de ses riverains : davantage de bruit, davantage de véhicules devant les habitations, des traversées plus difficiles, une vigilance accrue pour les piétons et les cyclistes et plus de difficultés aux moments où le village est déjà animé, notamment aux horaires scolaires.

L'étude du projet prévoit d'ailleurs elle-même des mesures destinées à **limiter le trafic dans le centre de Mathieu et à apaiser la circulation**, notamment rue de la Chaussée. Si de telles mesures sont nécessaires avant même la construction du quartier, cela montre bien que l'impact sur le fonctionnement actuel du village n'est pas anodin.

Je m'interroge également sur la pertinence de la localisation choisie.

La future ZAC serait située entre la RD7, qui supporte environ **19 000 véhicules par jour**, et la rue de la Chaussée. La RD7 est une voie à 2 x 2 voies limitée à 110 km/h et classée au titre des infrastructures routières bruyantes.

La modélisation acoustique réalisée en 2025 montre déjà, **avant même la réalisation de la ZAC**, des niveaux de bruit routier supérieurs aux valeurs de référence de l'Organisation mondiale de la santé en plusieurs points. Elle prévoit également que l'augmentation de circulation liée au projet augmentera encore le niveau sonore, notamment du côté de la rue de la Chaussée.

Pour rendre ce secteur habitable dans de bonnes conditions, le projet prévoit notamment un **merlon paysager de 5 mètres**, une isolation acoustique renforcée pour certaines habitations et une réduction de la vitesse dans le bourg.

Cela m'amène à une question de bon sens : **est-il pertinent de construire un quartier de 225 logements sur un site qui nécessite autant de mesures pour protéger ses futurs habitants des nuisances de la circulation, tout en générant lui-même une augmentation importante du trafic dans le village ?**

Cette circulation supplémentaire pose également la question de la qualité de l'air. Je souhaiterais qu'elle soit étudiée à l'échelle du village et pas uniquement aux abords immédiats de la ZAC.

Enfin, je constate que l'étude d'impact actualisée en 2025 utilise toujours pour la circulation **l'étude Transitec réalisée en 2021**, avec notamment certaines hypothèses issues des données INSEE de 2017. L'étude retenait par exemple une part de la voiture de **88 % pour les déplacements domicile-travail des actifs résidant à Mathieu**.

Pour un projet qui doit transformer Mathieu pendant plusieurs décennies, je trouve insuffisant de confirmer aujourd'hui une opération de cette ampleur sans disposer d'une photographie réellement actualisée des déplacements et de la circulation dans la commune.

Ce que je demande

Je demande que **la ZAC de la Gare ne soit pas maintenue dans sa forme et son dimensionnement actuels**.

Je demande qu'un projet nettement plus adapté à la taille et à la configuration de Mathieu soit étudié, notamment par :

- une **réduction du nombre de logements et de l'ampleur du projet** ;
- une étude de circulation réellement actualisée, avec des comptages récents ;
- une présentation claire des flux supplémentaires **rue par rue** dans Mathieu ;
- une analyse des conséquences sur les riverains, les piétons, les cyclistes et les déplacements scolaires ;
- une véritable étude des conséquences du trafic supplémentaire sur **le bruit et la qualité de l'air** ;
- et la comparaison avec des solutions permettant de répartir plus progressivement la production de logements dans la commune.

Je demande également que l'on ne considère pas qu'une rue est adaptée au projet simplement parce qu'elle dispose encore d'une capacité routière théorique.

Mathieu n'est pas seulement un réseau de routes capable d'absorber un certain nombre de véhicules. C'est un village dans lequel des habitants vivent, marchent, circulent à vélo, accompagnent leurs enfants à l'école et souhaitent conserver une qualité de vie.

À mes yeux, prévoir jusqu'à près de **1 000 véhicules supplémentaires par jour sur une même rue** est révélateur d'un projet dont l'échelle n'est pas adaptée au fonctionnement actuel de Mathieu.

Je souhaite donc que la ZAC de la Gare soit **profondément redimensionnée et repensée avant l'approbation définitive du PLUi-HM**.